

Ferme de la Prade

Newsletter de la Ferme de la Prade

27 février 2021



Février 2021...

Les vacances de février sont déjà là. Pour certains, elles sont déjà finies tandis qu'elles ne font que commencer pour d'autres.

Après avoir eu de la neige et du froid début janvier, nous avons eu pas mal de pluie. Tellement de pluie que le marché de Terrasson a dû être annulé au dernier moment début février car la ville était sous les eaux.

Puis, après la pluie le beau temps comme dit le proverbe.

Il est vrai que la semaine dernière a été très agréable, avec du soleil et des températures printanières. Voire même un peu chaude pour la saison, mais nous n'allons pas nous plaindre.

Il y a un an déjà, nous avons participé au Salon International de l'Agriculture.

Que de bons souvenirs ! Cette année, le Salon est malheureusement annulé en raison des conditions sanitaires. Quel dommage ... Alors espérons que l'année prochaine soit meilleure et qu'il puisse avoir lieu.

Certains d'entre vous ont peut être remarqué que nous avons commencé à faire du riz au lait (parfum vanille ou caramel) et de la semoule de lait (parfum vanille, cannelle ou avec des raisins secs ou des cranberries). Ils sont vendus en pot de 150 g. Pour l'instant, ce ne sont que des essais, mais n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, que ce soit en termes de goût, texture, ou parfum que vous aimeriez avoir pour la semoule par exemple. Nous nous adapterons et nous ferons au mieux. En vente sur les marchés et à la boutique, le prix du riz au lait est de 2.15€ le pot, et celui de la semoule de lait est de 1.30€ le pot.

Prochainement, nous allons commencer à faire des crumbles aux pommes.

Vous pourrez déguster tous ces produits grâce à la pâtissière de notre équipe.



Riz au lait vanille



Riz au lait caramel



Semoule au lait vanille

Nous partageons avec vous quelques informations concernant les frelons asiatiques, car c'est la période idéale pour installer les pièges.

focus

Agissons ensemble afin de préserver la biodiversité d'Allassac

Le frelon asiatique

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur quasiment tout le territoire national. L'été dernier, plus de 500 nids ont été détruits sur le bassin de Brive. Face à ses nuisances et au danger qu'il représente pour l'homme, il est important de mieux connaître ce prédateur.

Comment le reconnaître ?

Originaire d'Asie, son nom scientifique est *Vespa velutina nigrithorax*.

Il se distingue du frelon européen par sa taille et sa couleur. Mesurant 3 cm de moins que l'euro-péen, le frelon asiatique a un thorax brun foncé.

Une fine bande jaune marque chacun de ses segments abdominaux et une plus large bande jaune/orange distingue l'extrémité de son corps. Les pattes sont à moitié jaunes.



frelon asiatique

frelon européen

Pourquoi lutter contre ?

Une menace pour les abeilles

Un nid peut accueillir jusqu'à plusieurs milliers d'individus dont des larves.

Pour nourrir ces dernières, les frelons capturent des insectes butineurs. Les abeilles représentent un tiers de leur proie.

Selon une étude récente, 6 à 8 frelons autour d'une ruche suffisent à faire chuter de moitié l'activité de vol de la colonie d'abeilles. Ils empêchent les butineuses de sortir librement de la ruche par crainte des prédateurs, ce qui diminue les stocks de miel pour l'hiver. Et au-delà de 12 frelons, la colonie est condamnée.



Une menace pour l'homme

S'il ignore l'homme lorsqu'il chasse ou butine, le frelon asiatique sera beaucoup plus agressif si l'homme est à proximité du nid.

Les attaques peuvent être dangereuses car il attaque collectivement.

En plus des nids situés en hauteur dans les arbres, il est possible d'en trouver dans les haies, sous les avant toits ou dans une embrasure de porte.

Quelques piqûres suffisent à nécessiter une hospitalisation.

Et chaque année, une dizaine de décès est à déplorer en France à cause du frelon asiatique.



Education au développement durable

Dans le cadre de l'action «lutte contre le frelon asiatique», la municipalité a sollicité l'école primaire d'Allassac et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement afin de programmer une intervention en classe.

L'entreprise KIPIC, soutenue par l'association « l'Abeille Corrézienne », a pour objectif de sensibiliser les enfants sur le frelon asiatique, sur les types de luttés existants et sur la confection de pièges simples. Chaque enfant aura pour mission de réaliser et décorer un piège. L'association « l'Abeille Corrézienne » les récompensera pour leur engagement.

KIPIC effectuera la mise en place et le suivi des pièges sur la commune afin de dresser un premier état des lieux au début de l'été (avec comparaison des statistiques de l'an dernier).

Vous êtes apiculteur amateur ou professionnel ?

Contactez la Mairie (05 55 84 92 38) pour être associé à la mise en place des pièges.

Son cycle de vie :



Quand le piéger ?

A la sortie de l'hivernage, les reines des frelons asiatiques ont besoin d'énergie, elles se mettent à la recherche de sucre. C'est le moment de commencer le piégeage. Il faut respecter le calendrier suivant :

De la mi-février à la fin mars

le piégeage doit être pratiqué à proximité des nids de l'année précédente. Il est très important de limiter la capture à ces zones afin d'éviter de piéger d'autres insectes.

De début avril à début mai

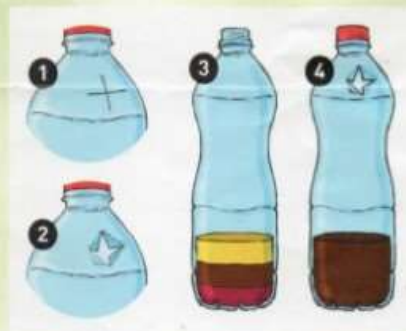
le piégeage doit être étendu sur les sites attractifs (indiqués ci-dessous).

Comment fabriquer le piège ?

Avec une bouteille en plastique :

- 1 • inciser de 15mm en croix avec un cutter (les frelons peuvent entrer, mais pas les papillons)
- 2 • rabattre perpendiculairement les quatre languettes triangulaires vers l'intérieur
- 3 • mettre l'appât dans le fond de la bouteille : 1/3 de bière brune et 1/3 de grenadine pour attirer le frelon + 1/3 de vin blanc sec pour éloigner les abeilles
- 4 • bien mélanger...

C'est prêt !



Informez-nous de vos captures (à des fins statistiques) :
écrivez-nous à mairie@allasac.fr

Où placer le piège ?

Il faut concentrer l'installation sur les lieux les plus attractifs pour la construction du nid ou la recherche de nourriture sucrée.

Ex :

- près des anciens nids
- les arbres et arbustes mellifères en fleurs (placer le piège sous l'arbre / choisir les plantes les plus butinées)
- les ruchers
- les points d'eau, bien exposés au soleil
- les tas de composts ménagers
- les déchetteries
- les zones de containers (verres et poubelles ménagères)

Entre 50 cm et 1m50 au-dessus du sol

Vous pouvez retrouver toute notre actualité sur notre site :

<https://fermedelaprade19.jimdofree.com/>

ou sur notre page facebook



Ferme de la Prade

La Prade 19240 Allasac

05 55 25 91 95

fermedelaprade19@gmail.com